

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20100401-CP_2010_5_6_1b-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2010

Publication : 09/04/2010



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Le Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Ludovic LIONS

N° CP-2010-5-6-1

Séance du jeudi 1^{er} avril 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

CONVENTION MASSIF VOSGIEN 2007-2013 (C244 – DÉVELOPPEMENT RURAL)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport n°2007/V-6c/16 du 29 juin 2007, relatif aux modalités d'intervention du Département, dans le cadre de la Convention Massif Vosgien 2007-2013
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder un total de subvention de 43.483,09 € pour la création ou l'amélioration de locaux de transformation ou de vente à la ferme aux exploitants ci-dessous et qui sera prélevé au chapitre 204, fonction 74, nature 2042 :

- EARL MICHEL Jean-Bernard LAPOUTROIE	13.500,00 €
- GAEC MOTSCH-GOLLENTZ OSENBACH	13.500,00 €

- GAEC DUMOULIN LAPOUTROIE	6.532,65 €
- CLAUDEPIERRE Gérard LE BONHOMME	9.950,44 €

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a vertical line through them, and a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER